



## 2 pv de stationnement pour 2 motifs

Par **jay37**, le **14/01/2015** à **17:05**

Bonjour

En déplacement sur paris nous avons parké notre véhicule dans le 8eme arrondissement rue d artois au numero 36, sans régler l horodateur.

Quelques jours plus tard je recois 2 avis de contavention d un montant de 17 euros

Le premier pour motif : non acquittement de la redevance  
a 16h02

Le deuxieme pour motif : absence de ticket horodateur valable à 15h30

Je precise que mon véhicule n a pas bouger et que les 2 avi ont la meme adresse.

Dois je payer les 2 avis?

Merci de votre réponse et de votre aide

Bonne reception

Guillaume

Par **janus2fr**, le **14/01/2015** à **19:49**

Bonjour,

S'agissant de PV pour non paiement du stationnement, il ne peut en être délivré qu'un par période maximum d'autorisation de stationnement à cet endroit (par exemple, si le stationnement est autorisé pour 2 heures, il peut être mis un PV toutes les 2 heures).

Dans votre cas, si la période maximum de stationnement est supérieure à une demi-heure, vous payez le premier PV et contestez le second. Dans le cas où cette période est bien d'une demi-heure, les 2 PV sont justifiés.

Par **jay37**, le **15/01/2015** à **15:05**

Bonjour janus

Merci de votre réponse.

Je vais payer le 1er et contesté le 2 ème...

Bonne journée

Guillaume